



Madame Christelle DUBOS
Secrétaire d'État
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75700 PARIS

Paris, le 10 juin 2020

Madame la Ministre,

Dès le début de la pandémie Covid-19, les modes d'accueil du jeune enfant ont su s'adapter rapidement pour répondre au mieux à l'urgence sanitaire et aux besoins des familles. L'accueil des enfants des publics prioritaires s'est organisé très rapidement, au plus près des besoins des territoires, dans un contexte anxiogène pour les professionnel.le.s qui ont poursuivi leur activité, parfois sans les équipements individuels de protection. Des structures qui ont dû suspendre l'accueil des enfants ont conservé un lien avec les familles par tous les moyens à leur disposition (appels téléphoniques, leur site internet et leur page sur des réseaux sociaux, ou des échanges de courriels), assurant ainsi leurs missions d'accompagnement à la parentalité. Le secteur de la petite enfance a répondu immédiatement présent sans attendre de savoir si une compensation financière serait mise en place.

Alors que le déconfinement se poursuit et que des primes sont annoncées dans les secteurs sanitaires et médico-social, le secteur de la petite enfance, qui a contribué à la poursuite de l'activité des personnels prioritaires au plus fort de la crise, mérite également d'être valorisé et reconnu. Nous demandons à ce que l'État prenne en charge le versement de la prime pour l'ensemble des professionnel.le.s de la petite enfance qui ont continué à accueillir des enfants ou à garder des enfants au domicile durant les mesures de confinement. Les structures gestionnaires, fragilisées économiquement par la crise sanitaire, ne sont malheureusement pas en capacité de le faire.

Par ailleurs, le déconfinement progressif requiert la mobilisation pleine et entière du secteur pour favoriser la socialisation des enfants confinés depuis plusieurs mois mais aussi la reprise de l'activité professionnelle des parents.

Les établissements d'accueil du jeune enfant, les assistant.e.s maternel.le.s et les services de garde au domicile sont mobilisées pour accueillir au mieux et dans le respect des contraintes sanitaires le plus grand nombre d'enfants. Cette mobilisation est rendue plus difficile en l'absence de priorisation des enfants des professionnel.le.s de la petite enfance pour le retour à l'école. Pour favoriser la reprise de l'accueil et reconnaître l'action de la petite enfance, nous demandons que les enfants des

professionnel.le.s de la petite enfance soient reconnus, dès à présent, prioritaires auprès de l'Education nationale.

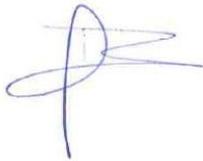
Enfin, reconnaître l'action primordiale de la petite enfance dans la reprise économique du pays, c'est aussi accompagner financièrement le secteur. Si l'annonce la semaine dernière, d'une aide forfaitaire de 10 € par jour par place ouverte est une excellente nouvelle, nous nous interrogeons sur la temporalité retenue. Pourquoi cette aide ne bénéficie-t-elle pas aussi aux structures restées ouvertes pendant la crise ? Pourquoi est-il prévu qu'elle prenne fin début juillet, notamment si aucun assouplissement des conditions d'accueil n'est permis ? Par ailleurs, il aurait été important que les MAM puissent bénéficier de cette aide à la réouverture car elles sont également confrontées à des difficultés financières et à de la sous-occupation.

Du fait des contraintes sanitaires, les établissements d'accueil du jeune enfant ont actuellement un taux d'occupation bien en-deçà de leur capacité autorisée d'accueil. Ainsi, une partie de l'équipe salariée ne pourra pas reprendre pleinement son activité. C'est pourquoi, nous souhaiterions, à l'instar de ce qui est décidé pour d'autres secteurs, que la petite enfance puisse continuer à bénéficier d'une prise en charge à 100 % du chômage partiel.

Madame la Ministre, ces demandes sont des conditions nécessaires à la reconnaissance et à la valorisation de services essentiels aux familles qui ont su répondre aux besoins de la Nation en temps de crise. Elles sont aussi nécessaires pour garantir une reprise sereine de l'activité.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse et votre attention, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression notre meilleure considération.

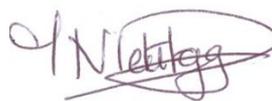
Magali BACHELIER
Présidente
Accent Petite enfance



Stéphanie GOYHENEIX
Présidente
ACEPP



Marie Noëlle PETITGAS
Présidente
ANAMAAP



Tarik TOUAHRIA
Président
FCSF



Noëlle BUTON
Présidente
FNAPPE



Thierry BEAUDET
Président
Mutualité Française



Patrick DOUTRELIGNE
Président
UNIOPSS



Copies :

- Mme Murielle PENICAUD, Ministre du Travail
- Mme Isabelle SANCERNI, Présidente de la CNAF